

JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Politique, Littéraire et Artistique

PARAISANT LE MARDI

ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE
Un an, 12 fr.; Six mois, 6 fr.; Trois mois, 3 fr.
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus
Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

Place de la Visitation

Tous les ouvrages français et étrangers dont il est envoyé deux exemplaires sont insérés dans le journal.
Les manuscrits non insérés seront rendus.

INSERTIONS :

Réclames, 50 cent. la ligne; Annonces, 25 cent.
Pour les autres insertions, on traite de gré à gré.

S'adresser au Gérant, Place de la Visitation.

PARTIE OFFICIELLE

Par Ordonnance du 18 juillet 1902, la Sœur Marie-Thérèse de Marestan, Supérieure de l'Hôtel-Dieu de Monaco, est nommée Chevalier de l'Ordre de Saint-Charles.

Par Ordonnance du même jour, des Médailles d'honneur de 1^{re} classe ont été accordées à :

Sœur Jeanne Beccariat, en religion Sœur Joseph;

Sœur Joséphine Alluin, en religion Sœur Agnès;

M. Aimé-Abélard Maurin, Surveillant du Service de la désinfection.

Par Ordonnance du 22 juillet 1902, M. Bernard Treglia, négociant, est autorisé à accepter et à porter la Croix de Chevalier du Mérite agricole qui lui a été décernée par S. Exc. le Ministre de l'Agriculture de la République Française.

PARTIE NON OFFICIELLE

Echos et Nouvelles

DE LA PRINCIPAUTÉ

Un sentiment unanime de douloureux regret a accueilli, jeudi dernier, la triste nouvelle de la mort de M. le Ch^{er} Jolivot, qui s'est éteint au milieu de sa famille éplorée, à Toulon sur-Arroux (Saône-et-Loire) où il était allé passer son congé annuel.

La personnalité du regretté défunt était aussi connue qu'estimée dans la Principauté, dans laquelle il laissera le durable souvenir d'un fonctionnaire accompli, d'un lettré érudit, d'un homme de bien dont les qualités d'esprit et de cœur étaient également remarquables. En ce journal, dont il fut pendant de longues années un des précieux collaborateurs, sa disparition sera particulièrement sensible, et nous prenons grandement part ici au deuil qui vient de frapper si cruellement sa veuve et son fils.

Né à Chalon-sur-Saône le 25 juin 1830, Pierre-Charles Jolivot fit de très sérieuses et très brillantes études de lettres et de droit. Il entra de bonne heure dans l'Administration française, suivant les traces de son père qui, pendant 29 ans, avait été sous-préfet de Tonnerre (Yonne), ville dont plus tard il fut lui-même maire. Nommé Conseiller de Préfecture, il fut envoyé en 1860 dans les Alpes-Maritimes en qualité de Secrétaire général, d'où il passa Sous-Préfet de première classe. M. Charles Jolivot rendit dans ces divers postes de nombreux et signalés services. En 1877, l'ayant vu à l'œuvre en France et tenant à s'attacher cet actif et distingué collaborateur, S. Exc.

M. le baron de Sainte-Suzanne, l'éminent Gouverneur Général auquel la Principauté doit en grande partie son organisation administrative actuelle, l'appela auprès de lui en qualité de Secrétaire particulier. Le choix était des plus heureux ainsi que le prouva l'avenir, M. Jolivot s'étant acquitté depuis lors avec autant de zèle que de savoir, des diverses fonctions qui lui ont été confiées dans la Principauté.

Soit comme Commissaire du Gouvernement près les Sociétés par actions, soit au Conseil d'Etat, dont il devint et resta jusqu'à sa mort le dévoué et précieux secrétaire, M. le Ch^{er} Jolivot remplissait sa tâche quotidienne avec une science et une conscience exemplaires. La concision et la netteté de son style administratif en firent un rédacteur modèle tant pour la correspondance diplomatique que pour le résumé des discussions et décisions du Conseil d'Etat. Ces qualités de styliste furent spécialement utiles pour l'élaboration des documents et instruments diplomatiques qui préparèrent les traités successifs passés entre la Principauté et les autres Etats, ce qui valut au fidèle Secrétaire du Gouvernement monégasque nombre de distinctions honorifiques étrangères justement méritées. Nommé Chevalier de l'Ordre de Saint-Charles par S. A. S. le Prince Charles III, il fut élevé par S. A. S. le Prince Albert I^{er} au grade d'Officier du même Ordre. Il était, en outre, Commandeur de l'Ordre Pontifical de Saint-Sylvestre; Com. du Nichan Iftikhar de Tunis; Com. de la Couronne d'Italie; Officier de l'Instruction publique; O. de l'Ordre du Libérateur de Venezuela; O. de l'Ordre des SS. Maurice et Lazare d'Italie; Ch^{er} des Ordres de Charles III et d'Isabelle la Catholique d'Espagne; Ch^{er} de l'Ordre de l'Etoile de Roumanie; Ch^{er} de l'Ordre de Léopold de Belgique.

Joignant à ses occupations au Conseil d'Etat celles de Secrétaire particulier de S. Exc. M. le Gouverneur Général, M. le Ch^{er} Jolivot avait encore été nommé, en ces derniers temps, Président du Comité de l'Instruction publique, fonction à laquelle le désignait spécialement son érudition et dans l'exercice de laquelle il déploya une nouvelle activité.

Ces multiples devoirs administratifs n'empêchèrent pas le regretté défunt de trouver au cours de sa laborieuse carrière, le temps de s'occuper de travaux historiques, archéologiques et paléontologiques, et de publier plusieurs brochures concernant d'intéressantes recherches en ces diverses branches de la science. En numismatique, il était particulièrement compétent et passionné, ainsi qu'en témoigne sa dernière et remarquable publication consacrée aux monnaies de Monaco.

A tous ces titres, la mémoire du Ch^{er} Jolivot mérite d'être honorée et la population monégasque se fera un devoir de s'associer au deuil causé par sa mort en assistant en foule au service funèbre qui sera incessamment célébré dans la Principauté pour le repos de son âme.

M. le baron de Rolland, Président du Tribunal Supérieur, interrompant son congé, est arrivé pour quelques jours dans la Principauté et a présidé, ce matin, l'audience de vacation.

Dimanche dernier a eu lieu le pèlerinage annuel de la paroisse Saint-Charles au sanctuaire de Notre-Dame de Laghet. Un grand nombre de fidèles avaient répondu à l'appel de M. le curé Accica, qui a prononcé une touchante allocution au cours de la Grand'Messe en musique célébrée dans la chapelle de Laghet, avec le concours d'artistes de talent, sous la direction de M. Vallini, Maître de Chapelle de l'église de Monte Carlo.

Cette pieuse et traditionnelle cérémonie avait attiré dans la commune de la Turbie une foule d'excursionnistes de la Principauté et des environs. Vers cinq heures, les pèlerins sont redescendus par le chemin de fer à crémaillère et, précédant le clergé, se sont rendus en procession de la gare à la paroisse de Saint-Charles.

LE XII^e CONGRÈS INTERNATIONAL

DES

Tramways de Londres

La douzième assemblée générale de l'Union Internationale permanente des tramways, qui s'est tenue à Londres, du 1^{er} au 6 juillet dernier, s'est ouverte sous la présidence de M. G. W. Balfour, ministre-président du Board of Trade, actuellement premier ministre d'Angleterre, et les débats ont été dirigés par M. L. Janssen, le distingué Directeur général des Tramways bruxellois, président de l'Union.

Les quatorze questions ci-après étaient à l'ordre du jour des travaux du congrès; quelques-unes d'entre elles ont été résolues, les autres ont été reportées à une prochaine assemblée.

1^o Dans quelles conditions l'établissement d'un service de correspondances est-il utile ou recommandable?

Quels en sont les avantages et les inconvénients?
2^o Quels sont les avantages et les inconvénients de la voie étroite et de la voie normale pour les chemins de fer vicinaux?

3^o Quelles sont les bases à adopter pour l'appréciation de la puissance des moteurs et des dynamos génératrices, en tenant compte des divers éléments qui peuvent intervenir dans cette détermination?

4^o Freins. — Quels sont les systèmes adaptés aux voitures?

Dans le cas où plusieurs systèmes de freins sont appliqués, quel est celui d'entre ces systèmes qui est employé comme frein de service?

Indiquer les avantages et les inconvénients de multiplication des freins?

5^o Indiquer le principe d'après lequel devraient être établies les redevances à payer aux pouvoirs concédants pour les exploitations de tramways, de façon à concilier les intérêts du public, des autorités concédantes et de l'exploitant?

6^o Quelles sont les obligations imposées aux

Compagnies de tramways relativement à la chaussée sur laquelle sont posées leurs voies?

7° Quelle est la meilleure disposition des dépôts de voitures par rapport à la configuration du réseau?

8° Systèmes divers de traction.

9° Quel est le rapport annuel et journalier entre le nombre des voyageurs transportés et celui des places offertes?

10° Entretien, consommation et rendement des chaudières, machines à vapeur, moteurs, accumulateurs, etc., généralement employés.

11° Exploitation des chemins de fer souterrains affectés au service intérieur des grandes villes.

12° Du chauffage des tramways.

13° Quel est le prix de revient de l'énergie électrique appliquée à la traction des tramways?

14° Du transport des bagages et des correspondances postales.

Bien que la plupart de ces questions intéressent plus spécialement les compagnies exploitantes et que le but de ces réunions soit plutôt en vue d'une entente entre les sociétés des tramways, pour unifier leurs observations aux règlements imposés par les pouvoirs publics, les administrations des Etats représentés ont pu y recueillir de précieux renseignements.

Nous aurions voulu donner, dès aujourd'hui, une analyse générale des délibérations du Congrès, sur ces quatorze questions; mais la traduction des textes des résolutions adoptées n'ayant pas encore été distribuée, en raison sans doute de la diversité des langues employées dans la discussion, il est prudent de l'ajourner.

Mais, en attendant de pouvoir poursuivre, sans erreur, ce compte rendu, il est possible de résumer l'opinion de la majorité des ingénieurs sur la question des freins qui offre un intérêt tout spécial pour la Principauté de Monaco, en raison du danger que présentent certaines de ses lignes dont les déclivités atteignent, sur plusieurs points, le maximum pratiquement admis pour la traction par simple adhérence.

Justement émus de leurs responsabilités en cas d'accidents, les exploitants ont une tendance marquée à multiplier les freins des voitures circulant sur les fortes rampes et à adjoindre aux freins de service des freins de secours.

Tout en reconnaissant l'ingéniosité de certains systèmes dont quelques-uns, comme les freins à friction sur les rails, sont susceptibles d'arrêter, sur une distance de vingt-cinq mètres, une voiture de douze tonnes lancée à la vitesse de vingt kilomètres, sur des pentes semblables à celles de l'avenue de Monte Carlo, les rails étant secs, la plupart des ingénieurs estiment que cette complication d'outillage présente des inconvénients sérieux.

Un frein nouveau ajoute naturellement une manivelle de plus sur la plate-forme et l'effort à développer, au moment de sa mise en service, nécessite la présence d'un wattman supplémentaire.

Les voitures des tramways électriques sont toujours pourvues de deux freins indépendants, mais pouvant se manœuvrer simultanément; c'est ainsi que sont équipées les voitures de la Principauté.

L'un d'eux, le frein électrique (type Thomson-Houston) à la gauche du conducteur, est actionné par la même manivelle que celle du contrôleur électrique qui règle la marche des voitures; l'autre, à la droite, est un frein à sabot, à chaîne, manœuvré par une deuxième manivelle constamment tenue en main par le conducteur.

Et cependant, quoique ces freins, servis judicieusement, soient susceptibles d'assurer une sécurité de marche parfaite, même sur des pentes de 0,08 à 0,12 p. m., il arrive que, soit inexpérience du wattman, soit que les freins n'aient pas fonctionné au moment opportun, la voiture, glissant en vitesse, déraile à la rencontre d'une courbe à petit rayon, occasionnant parfois de graves accidents.

Et voilà pourquoi les concessionnaires responsables munissent leur matériel d'un troisième frein qu'ils appellent « frein de secours ».

Mais une considération importante, dont il y a lieu de tenir compte dans la question des freins, c'est la discipline à imposer au personnel.

On ne peut exiger des conducteurs ordinaires qu'ils se retrouvent, spontanément, dans les systèmes compliqués de freins différents, dont les uns doivent servir de freins de service et les autres de freins de secours.

Au moment du danger, le conducteur ne peut pas réfléchir longtemps. C'est pourquoi il est naturel et même nécessaire de rendre le freinage aussi simple que possible.

Il arrive souvent, en outre, que, lorsqu'un accident se produit, le wattman en cause s'excuse, au moment de l'enquête, en disant: que pouvais-je faire, les freins n'ont pas fonctionné.

C'est là une allégation qui se produit fréquemment et qu'il est difficile de pouvoir toujours refuter, même en procédant, immédiatement, à un examen de la voiture.

Il importe d'ajouter encore que dans la pratique, et dans tous les cas, il faut, comme l'a exposé l'ingénieur von Leber de Vienne, tenir compte d'un coefficient dit de réflexion.

En effet, aucun conducteur n'est en état, au moment même où lui apparaît le danger, d'agir avec une présence d'esprit complète.

Il faut remarquer seulement que le wattman, pour sauver un homme ou prévenir le patinage de sa voiture, a le droit de faire tout ce que ses freins lui permettent; mais il n'est pas dit que dans tous les cas, il convienne d'exercer le maximum d'effort dont les freins sont susceptibles.

Si par exemple, sur des rails glissants, il serre d'un coup complètement son frein, de façon à caler les quatre roues, il se trouve dans les conditions les plus défavorables possible pour le freinage, parce que la voiture continue à glisser.

S'il agit de même par un temps sec, on ne peut lui faire un reproche, si, par suite d'un arrêt toujours brusque, les voyageurs sont projetés à travers les carreaux.

Ces diverses observations, appuyées de nombreux exemples, ont été développées avec compétence par un grand nombre d'orateurs; mais presque tous préconisant le système de freins appliqué sur leurs exploitations concluaient à la prise en considération de celui qui lui était propre.

C'est pourquoi, en présence d'avis aussi divergents, la question du frein n'a pas encore été résolue et reste en suspens.

C'est dire qu'elle est complexe et délicate puisque plus de cent exploitations étaient représentées et que presque tous leurs ingénieurs ont pris part à la discussion.

A notre avis, et cette manière de voir nous a semblé partagée par la majorité des congressistes, ce qu'il faut rechercher dans le freinage, c'est la plus grande simplicité possible.

Nous croyons, en effet, que moins on donnera de freins au conducteur, moins on lui donnera de manivelles à manœuvrer et plus la manœuvre sera facile, car la complication lui fait perdre la tête, au moment, où, mis en détresse, il aurait besoin de toute sa liberté d'esprit.

Comme l'a très spirituellement dit l'ingénieur Mommerqué, au Congrès de 1900, il ne suffit pas d'avoir de bons freins, il ne suffit pas que ces outils soient bien construits et bien entretenus, que le personnel sache s'en servir, qu'on l'instruise, que le concessionnaire et le contrôleur procèdent d'eux-mêmes à de nombreuses vérifications pour être bien certains que le wattman connaît son appareil dans tous ses organes:

Non cela ne suffit pas, ce qu'il faut tout simplement, c'est... s'en servir.

P. FEULLERADE,
Délégué de la Principauté.

Lettre de Paris

Paris, 15 septembre 1902.

Après un long séjour à Paris, S. M. Mouzaffer-ed-Dine nous a quittés, emportant, paraît-il, d'ici, les meilleurs souvenirs, sans parler de tout un train de marchandises achetées par Sa Majesté, qui n'a exprimé qu'un seul regret, celui de n'avoir pu rester en France plus longtemps. On n'est pas plus aimable, et le commerce parisien, reconnaissant, déplorera le départ du généreux monarque persan, et fera des vœux pour son prochain retour en Europe.

Mouzaffer-ed-Dine avait retardé son départ autant qu'il l'avait pu, car réellement il se plaisait beaucoup à Paris. Il recommençait chaque jour la même promenade, mais il y trouvait chaque jour un nouveau charme. Régulièrement, vers six heures, il prenait le thé dans un restaurant du Bois. Le soir, il allait à l'Opéra ou au cirque, et plus volontiers au cirque qu'à l'Opéra. Mais il ne faut pas discuter des goûts.

Ceux du souverain étaient simples, et il les satisfaisait sans bruit. On le confondait presque avec les personnages de sa suite. Il ne jugeait pas à propos de nous éblouir de sa fortune, qu'on dit pourtant fabuleuse, ni de ses diamants, qui restaient enfermés dans leurs sacs, sous la garde d'un fidèle serviteur. Il portait de simples redingotes, noires ou gris-perle, suivant le temps. Quand il jouait au billard, il perdait avec bonne grâce. Aux plats recherchés qu'on lui servait, il préférait des aubergines, avec des concombres crus. « C'est un brave homme », disaient les domestiques de l'hôtel. Ce brave homme dépensait 6,000 francs par jour, à l'Elysée-Palace.

Il est resté trois semaines à Paris, et on s'était si bien habitué à lui qu'on s'étonne presque de son départ, et que peut-être, aujourd'hui, des gens feront encore la haie devant l'hôtel.

* * *

Les philatélistes sont en révolution et ils attendent, Dieu sait avec quelle impatience, le sort du projet qui va incessamment être présenté au conseil municipal par MM. Quentin, Bauchard et Chassaing-Goyon, au sujet de la construction d'une Bourse aux timbres.

En fait, cette Bourse existe déjà, mais elle tient ses assises en plein vent, à deux pas de l'avenue Marigny sous les frais ombrages des Champs-Élysées, durant l'été, sous les grêles ramures des arbres dénudés pendant la mauvaise saison.

Si vous passez par là les jours de marchés, vous serez étonné de l'animation que présente ce coin pittoresque. Des femmes, des hommes d'âge mûr, des jeunes gens, des enfants appartenant à la bourgeoisie et même à la classe ouvrière sont fraternellement confondus.

Une même passion les unit: l'amour des timbres. Tous ont leur album sous le bras, et les opérations commencent: vente ou échanges. Et votre stupéfaction serait grande si vous entendiez les chiffres fantastiques atteints par certains de ces petits carrés de papier.

Ce marché ne date du reste pas d'hier; il a conquis son droit de cité dans la grande ville parisienne; avant 1870 il se tenait aux Tuileries, puis il s'installa aux Champs-Élysées où il a lieu régulièrement aujourd'hui deux fois par semaine le jeudi et le dimanche.

* * *

On prépare un peu partout les spectacles sensationnels d'hiver: à l'Opéra de Paris, la mise en scène des trois premiers tableaux d'un grand ballet inédit, *Bacchus*, est déjà définitivement établie: « Il est maintenant certain, dit M. Serge Basset, du *Figaro*, que le Dieu — M^{lle} Louise Mante — fera au premier acte son entrée triomphale sur un éléphant. *Les Barbares* n'avaient que des bœufs. *Bacchus* devait être mieux traité. Ce nouveau figurant n'a pas encore pris part aux répétitions, mais lorsqu'il entrera à l'Opéra il s'y trouvera presque chez lui. Il appartient en effet, depuis sa prime jeunesse, à M. Gailhard. C'est un amical — et encombrant — souvenir que naguère M. Constans lui envoya d'Indo-Chine et qui, ne pouvant trouver place dans l'hospitalière villa de Levallois, a pris gîte au Jardin d'acclimatation, où son propriétaire lui rend parfois visite. » A défaut de ténor célèbre, l'Opéra a son éléphant: C'est toujours ça !.

L. S.

MOUVEMENT SCIENTIFIQUE

Les canons à dynamite. — Le « fiasco » des canons à dynamite, tel est le titre sous lequel le *Scientific American* annonce que l'Amirauté des Etats-Unis vient de condamner définitivement les fameux canons pneumatiques à dynamite autour desquels on avait fait si grand bruit, il y a quelques années. Au dire des Yankees, ces merveilleux engins devaient rendre inabordable, en cas de guerre, le territoire de l'Union.

On avait installé à leur usage des batteries spéciales de défense des côtes à Sandy Hook et vers San Francisco. On avait armé un croiseur rapide, le *Vesuvius*, qui devait prendre Cuba à lui tout seul, et qui ne prit rien du tout.

Bref, ces canons, ainsi que leurs appareils de manœuvre, ont été retirés du croiseur et des batteries, et toute cette formidable artillerie, qui avait coûté en achat de matériel et en expériences plusieurs centaines de mille

dollars, a été péniblement vendue à la ferraille pour la somme totale de 100,000 francs.

La téléphonie à grande distance. — On sait que, jusqu'à présent, on ne peut guère employer le téléphone pour parler à des distances supérieures à mille ou quinze cents kilomètres. Même l'établissement de lignes téléphoniques en fil de bronze d'une respectable grosseur ne remédie pas à cet inconvénient; le son de la voix arrive tellement affaibli que, malgré tout, on ne comprend plus rien.

Le professeur Pupin, de l'Université Columbia, à New-York, a trouvé, dit-on, un nouveau dispositif qui permettra d'utiliser le téléphone, par lignes sur terre ou sous-marines, sur des distances excédant cinq mille kilomètres. On pourra parler de Paris à New-York, de New-York à San-Francisco et de San-Francisco à Pékin!

L'invention est secrète, mais on connaît au moins son principe. Il consiste, tout simplement, à intercaler, à des intervalles définis, dans le fil téléphonique, des bobines de fil de cuivre contenant un noyau de fer — petit appareil de rien du tout qui forme relai et qui tient dans des câbles sous-marins.

A petite distance, le son de la voix se transmet avec une sonorité surprenante, et l'on prétend qu'en améliorant le système on arrivera bientôt au moment où une personne entendra ses propres paroles parlées dans un téléphone, dans un autre placé à côté du premier, après que sa voix, pour arriver des lèvres aux oreilles, aura fait le tour du monde...

Dans les mines. — L'abatage mécanique de la houille en Angleterre :

On entend par là la substitution à l'ancien pic du mineur de machines mues par l'électricité, ou autrement, pour tailler ou « abattre » le charbon au fond des galeries de mines.

Cette méthode de travail *modern style*, encore timidement appliquée en France, se généralise aux Etats-Unis et a déjà pris en Angleterre un certain développement. Pendant l'année 1901, on a extrait mécaniquement, dans différents districts miniers de la Grande-Bretagne, trois millions de tonnes de houille à l'aide de 355 machines. Ce chiffre de trois millions de tonnes représente la production annuelle d'environ 10,000 ouvriers mineurs.

LETTRES ET ARTS

Le Jubilé de Tolstoï. — Le monde des lettres russe vient de célébrer le jubilé littéraire de Tolstoï. La première œuvre du « grand moujik » *Histoire de mon enfance*, parut en effet le 2/13 septembre 1852, dans un journal mort depuis. Tolstoï, né le 28 août 1828, était âgé à cette époque de vingt-neuf ans.

Dans les musées. — M. Henry Bouillier vient d'offrir au musée Galliera une pièce intitulée *la Veillée*. C'est un chandelier en cuivre doré et ciselé, auprès du fût duquel quatre figures de femmes veillent, dans des attitudes différentes, ayant à leurs pieds des figures symboliques. Cette pièce est une fort belle œuvre d'art.

Au même musée, M. Frantz-Jourdain a fait dimanche dernier une intéressante conférence sur le *papier peint*, au point de vue de la décoration. On sait que le musée Galliera possède une grande collection de spécimens de ces papiers.

Le musée Guimet vient, d'autre part, de recevoir du Muséum des Beaux-Arts de Boston, un ouvrage qui intéressera au plus haut point les amateurs de céramique japonaise et qu'ils consulteront avec fruit. C'est le *Catalogue des Poteries Japonaises*, d'Edward Morse, l'ouvrage le plus complet qui ait été fait, jusqu'à ce jour, sur cette matière.

Alexandre Charpentier. — La revue *Les Maîtres Artistes* (qui publie en supplément une très belle lithographie de Carrière, une étonnante gravure sur cuivre de Besnard), consacre son dernier fascicule à Charpentier, l'un des rénovateurs de l'art décoratif français. Plusieurs écrivains ont collaboré à ce numéro : MM. Lucien Descaves, Frantz Jourdain, Charles Saunfer, Gabriel Mourey, d'autres encore.

On sait l'existence de lutte opiniâtre et d'énergie indéfectible qu'a été celle d'Alexandre Charpentier. Fils d'ouvriers, il « fit ses classes » à l'école communale et puis entra comme apprenti chez un graveur en bijoux du Marais.

Il lui a toujours fallu gagner sa vie difficilement, à des besognes; cependant, de belles vellétés d'art le tentaient. Ceci indique la grandeur et la noblesse de son caractère et de son esprit : au lieu de se laisser prendre et avilir par les indispensables besognes, il les a magnifiées; d'avoir dû longtemps vivre comme les humbles et avec eux, il a tiré une notion très simple et admirable du saint labeur journalier.

Et c'est ainsi qu'il est devenu, dans la bonne acception du mot, un démocrate d'art. Descaves a très bien noté cela :

« Enfant du peuple et gamin de Paris, Alexandre Charpentier affirme ses origines et ses affections dans les héros dont il fixe la physionomie et retrace l'histoire : un menuisier, sa femme et ses enfants; des boulangers cuisant le pain, une mère allaitant son dernier-né...

« Si nous vivions réellement dans une démocratie soucieuse de beauté et d'exemples, toutes facilités seraient données à un sculpteur comme Charpentier pour doter nos places et nos jardins publics d'autres statues que celles qui les déshonorent généralement. Le peuple circulerait enfin au milieu des monuments de son génie et de sa gloire, et n'attristerait plus ses yeux sur des images dont la médiocrité artistique ne rachète pas la flagornerie et l'antiquité. Tous les métiers, toutes conquêtes de l'industrie, du travail et de la paix, seraient célébrées par le pinceau du peintre, l'ébauchoir du sculpteur, le burin du graveur : et la rue, le square, auraient leur musée où la foule butinerait des leçons... »

Lorsqu'en 1889 Charpentier exposa son grand bas-relief des *boulangers*, les critiques et les confrères ne s'aperçurent pas du chef-d'œuvre. Mais M. Charles Saunier raconte que des garçons de boulangerie vinrent trouver l'artiste, « émerveillés de voir si grandiosement idéalisés leur labeur ».

Et il faudrait vanter encore l'incroyable universalité d'aptitudes que Charpentier révèle : bas-reliefs, groupes bustes, serrurerie d'appartement, poterie d'étain, maroquinerie, meubles, etc.... Or, en chacun de ces arts, il est grand artiste. On ne l'a jamais vu sacrifier l'exécution à l'idée, non plus que celle-ci à celle-là. C'est peut-être chez lui qu'on trouvera le plus consciemment appliqués les principes d'un art populaire que notre temps réclame et qui a tant de peine à se dégager des esthétiques confuses d'aujourd'hui.

MARINE ET COLONIES

De Calais à Douvres. — Dans quelques mois, on mettra en service, pour la traversée du Pas-de-Calais, entre Calais et Douvres, un nouveau steamer à turbines, qui effectuera la traversée en trois quarts d'heure, soit à la vitesse moyenne de vingt-cinq nœuds.

On sait les vitesses surprenantes déjà obtenues, principalement dans les torpilleurs, par l'emploi de ce système, dans lequel les hélices sont mues directement par des turbines à vapeur.

Le nouveau bateau aura cent mètres de long et douze mètres de large. Les turbines occupant moins de place que les machines ordinaires, on en profitera pour augmenter les espaces couverts destinés aux passagers : cabines, salons et pont-promenade abrité. L'introduction de ce nouveau type permettra de diminuer encore la durée du trajet entre Paris et Londres.

Le canal de Panama. — M. Knox, attorney général (ministre de la justice) des Etats-Unis, ainsi que M. Russel, son second, ont quitté la France par le vapeur américain *Saint-Paul*, après avoir examiné à Paris les titres de la Compagnie de Panama.

Leur rapport au président Roosevelt, en vue de l'achat par les Etats-Unis du canal de Panama, sera présenté sous peu.

Un Institut de médecine coloniale. — Le gouvernement français a décidé la création à Paris, d'un Institut de médecine coloniale destiné à donner aux

médecins français un enseignement théorique et pratique des maladies tropicales.

Cet Institut va s'ouvrir prochainement. Le premier cours commencera le 15 octobre et sera terminé le 25 décembre 1902.

Peuvent s'inscrire les étudiants pourvus de seize inscriptions et les docteurs en médecine français et étrangers.

A la fin du cours, les étudiants qui désirent un certificat d'études subiront un examen.

L'enseignement théorique et pratique, les démonstrations de laboratoire seront donnés à la Faculté de médecine, Ecole pratique, 21, rue de l'Ecole-de-Médecine, dans les laboratoires suivants : *Pathologie expérimentale et comparée, Parasitologie, Hygiène.*

L'enseignement clinique sera donné à l'hôpital d'Auteuil (hôpital des Dames françaises), 73, rue Michel-Ange.

L'enseignement théorique et de laboratoire aura lieu tous les jours de semaine, sauf le lundi, dans l'après-midi, à l'Ecole pratique.

L'enseignement clinique et le cours de pathologie tropicale deux fois par semaine, le matin, à dix heures, à l'hôpital d'Auteuil.

VARIÉTÉS

Le Congrès des Aveugles

Dès qu'on étudie d'un peu près les questions concernant les aveugles, une double constatation s'impose inévitablement : d'une part, on est émerveillé des résultats obtenus depuis un siècle pour améliorer leur situation; d'autre part, on demeure surpris de tout ce qui reste encore à faire pour leur cause.

En effet, si aujourd'hui un grand nombre d'aveugles réussissent par leur travail à suffire à leurs besoins, et même à vivre dans une certaine aisance, ce n'est, hélas ! que la minorité. La plupart d'entre eux ne se tirent que difficilement d'affaire et ne peuvent soutenir, par leurs seuls moyens la lutte contre l'existence. Aussi, beaucoup de cœurs généreux se préoccupent-ils de leur venir en aide et de leur permettre d'exercer une profession conforme à leurs aptitudes.

Des sociétés ou associations philanthropiques sont constituées dans la plupart des pays du globe, pour l'assistance des aveugles; enfin, depuis 1878, des congrès internationaux se sont réunis périodiquement, ayant pour but d'étudier les moyens les plus pratiques d'améliorer leur situation.

Le dernier de ces congrès vient de se tenir à Bruxelles, du 6 au 10 août, sous le haut patronage du roi des Belges et du duc Charles-Théodore de Bavière, l'ophtalmologiste bien connu.

Malgré la date récente du précédent congrès, ouvert à Paris pendant l'Exposition universelle de 1900, l'assemblée de Bruxelles avait attiré plus de 250 congressistes venus de toutes les parties du monde; même de Chine et d'Amérique, on avait répondu à l'appel du Comité d'organisation. Représentants officiels des gouvernements étrangers, directeurs d'écoles spéciales, professeurs d'institutions d'aveugles, délégués de sociétés et d'œuvres créées en leur faveur, tous ceux qui s'occupent de près ou de loin du relèvement des aveugles avaient été attirés à Bruxelles par le même et généreux élan de charité et de sympathie.

Les adhérents formaient un ensemble cosmopolite, où les aveugles se mêlaient aux clairvoyants, la soutane à l'habit, et les cornettes des sœurs aux élégantes toilettes des dames du Congrès. La cordialité et la courtoisie facilitent toujours de semblables réunions; aussi, dans les discussions, nulle aigreur et nulle rivalité; malgré toutes les différences de nationalités, de tendances ou de milieux, au-dessus des questions de détail et des considérations de clocher, on sent planer une même pensée et un même désir, celui de réaliser quelques progrès pour le bien-être des aveugles.

Le congrès s'est ouvert dans la matinée du 6 août, au palais des Académies de Bruxelles, sous la présidence d'honneur de M. Van den Heuwel, ministre de la justice. L'Assemblée a choisi ensuite comme président le Père Stockmanns, supérieur général des Frères de la Charité,

à Gand, qui s'est acquitté de ses délicates et fatigantes fonctions avec autant de compétence que d'amabilité.

Sur les sept questions du programme, plus de soixante communications ont été lues et discutées; ne pouvant les analyser toutes, contentons-nous d'indiquer brièvement les principales résolutions adoptées.

Les trois premières questions se rapportaient au patronage des aveugles, soit aux moyens de leur procurer du travail et de leur faire exécuter dans les conditions les plus favorables.

Les progrès de la science ont ouvert aux aveugles de nouvelles voies. Certains peuvent utiliser la machine à écrire et s'employer comme dactylographes, soit en écrivant sous dictée, soit en transcrivant des notes prises en écriture braille ponctuée. M. Martuscelli, directeur de l'école de Naples, aimerait aussi faire admettre les aveugles comme téléphonistes, de même qu'en Italie, on occupe les sourds-muets dans l'administration des douanes. Une nouvelle profession pour les aveugles est celle de masseur, qui donne dans les pays du Nord des résultats encourageants.

C'est cependant surtout comme musiciens, organistes ou accordeurs, que les aveugles trouvent l'occupation la plus lucrative. Viennent ensuite les métiers manuels, tels que la vannerie, la broserie et la chaiserie, les femmes étant principalement employées pour la confection d'ouvrages de filets, de crochetages ou de tricots.

Ces travaux s'exécutent en général dans des ateliers et ouvriers où les ouvriers n'ont pas besoin d'acquiescer la matière première, ni de s'occuper de la vente de leur travail; comme auxiliaires des aveugles, on admet parfois quelques clairvoyants, pour donner au travail le dernier fini. Le Congrès a ensuite eu à apprécier les avantages de l'externat ou de l'internat des travailleurs aveugles dans les locaux où ils sont occupés. L'externat a paru généralement mieux convenir aux hommes, tandis que l'internat semble préférable pour les femmes, surtout celles qui sont sans famille.

Une question assez contestée est de recevoir dans les institutions d'aveugles de jeunes élèves demi-voyants, qui, à cause de la faiblesse de leur vue, ne peuvent suivre les écoles publiques; dans leur propre intérêt, il vaut mieux les considérer comme aveugles, car, autrement, ils se trouveraient entièrement abandonnés.

Entre les heures de classe, il faut chercher à développer autant que possible, par des exercices physiques, des jeux courants et des promenades, l'adresse et la santé des jeunes élèves. Si le temps l'empêche, on doit avoir recours à des distractions plus tranquilles, telles que les cartes, les dominos, le loto et les autres récréations des enfants voyants.

A ce propos, signalons en passant la belle collection de jeux à l'usage des aveugles, exposée par l'école de Nantes.

Pour l'écriture, les aveugles se servent, on le sait, du système inventé, vers 1830, par un des leurs, Louis Braille, élève de l'Institution nationale des Jeunes aveugles, de Paris.

Ce système, très pratique, se généralisa vite, si bien qu'il est aujourd'hui universellement admis. A l'aide d'un poinçon et d'un appareil très simple, nommé tablette, l'aveugle peut, en combinant 6 points, représenter toutes les lettres de l'alphabet, les chiffres, la ponctuation et tous les signes usités dans l'écriture courante.

Ces signes sont représentés par des points en relief, parfaitement perceptibles au contact du doigt.

L'écriture Braille a cependant le défaut d'être un peu lente; aussi cherche-t-on à l'abrégé, en notant par un seul signe certaines syllabes, ou certains mots usuels. On peut même aller plus loin, dans cette voie, en appliquant la sténographie à l'écriture Braille.

Il est malheureusement difficile de s'entendre sur l'adoption définitive d'un système de sténographie. Cette question, comportant une foule de détails techniques, occupera peut-être encore bien des congrès avant d'être définitivement résolue.

Le septième article du programme était surtout d'ordre médical, et roulait sur la prophylaxie des maladies des yeux; si l'ophtalmie des nouveau-nés tend à diminuer, l'alcoolisme et la syphilis continuent malheureusement à être les deux grands pourvoyeurs de la cécité.

Entre leurs séances, déjà si bien remplies, les congressistes ont profité de leurs loisirs pour visiter, à Bruxelles et aux environs, plusieurs institutions d'aveugles. Dans

tous ces établissements, ils ont reçu l'accueil le plus cordial et l'hospitalité la plus large. Ces écoles font le plus grand honneur à la Belgique, qui, par une bienfaisante loi de 1891, s'impose la charge de subvenir aux frais d'institution et de pension de ses jeunes aveugles.

L'Administrateur-Gérant : L. AUREGLIA

MOUVEMENT DU PORT DE MONACO

Arrivées du 7 au 14 Septembre 1902

CANNES, b. Louise, fr., c. Garel,	sable.
— b. Fortune, fr., c. Gardanne,	—
— b. Barthélemy-Elisa, fr., c. Tréglià,	—
— b. Ville-de-Marseille, fr., c. Garel,	—
— b. Ville-de-Monaco, fr., c. Dantal,	—
— b. Marcelle, fr., c. Ballet,	—
— b. La Paix, fr., c. Aune,	—
TORRE-SALINE, cutter Azzaria-Excelsior, ital., c. De Pirro A.,	charbon.

Départs du 7 au 14 Septembre

CANNES, b. Louise, fr., c. Garel,	sur lest
— b. Marcelle, fr., c. Ballet,	—
— b. La Paix, fr., c. Aune,	—
— b. Fortune, fr., c. Gardanne,	—
— b. Ville-de-Monaco, fr., c. Dantal,	—
— b. Ville-de-Marseille, fr., c. Garel,	—
— b. Barthélemy-Elisa, fr., c. Tréglià,	—

SOCIÉTÉ MONÉGASQUE D'ÉLECTRICITÉ

Société Anonyme — Capital: 675,000 francs
Siège Social et Bureaux: Plage de Fontvieille, Monaco

AVIS

Messieurs les Actionnaires de la Société Monégasque d'Electricité sont convoqués en Assemblée générale ordinaire, le **Lundi 13 Octobre 1902, à trois heures de l'après-midi, 21, rue de Londres, à Paris.**

ORDRE DU JOUR :

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration;
- Lecture du rapport des Commissaires;
- Approbation des comptes et fixation du dividende;
- Nomination d'un Administrateur;
- Nomination des Commissaires.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

AVIS DE MESSE ANNIVERSAIRE

Monsieur ALBIN HARNISCH prie ses parents, amis et connaissances de vouloir bien assister à la messe anniversaire, qui sera célébrée le jeudi 18 septembre courant, à 8 heures du matin, en l'église Cathédrale, pour le repos de l'âme de

Madame Louise HARNISCH
Née RAIMBERT

son épouse regrettée.

AVIS DE MESSE

Les familles BAUSCHER et BONNOT ont l'honneur d'informer les parents, amis et connaissances qu'une messe anniversaire sera dite le vendredi 19 courant, à 8 heures, en la paroisse de Sainte-Dévote, pour le repos de l'âme de

Madame veuve Sophie BAUSCHER

leur mère regrettée.

A VENDRE

A MONTE CARLO, BOULEVARD DU NORD
(à proximité du Casino)

MAISON MEUBLÉE (susceptible d'être transformée en hôtel), comprenant :

Au rez-de-chaussée : terrasse, vestibule, bureau, salon, salle à manger, magasin, cuisine et 4 chambres.

Au premier étage : 11 chambres, cabinet de toilette et salle de bains.

Au deuxième étage : 11 chambres et cabinet de toilette.

Au sous-sol : Cuisine, pâtisserie, caves, lingerie, buanderie, chambres de domestique et petit jardin.

Eclairage électrique à tous les étages.

S'adresser à M. Croco, syndic de faillites à Monaco.

AMEUBLEMENTS & TENTURES

INSTALLATIONS A FORFAIT

Etoffes, laines, crins animal et végétal, duvets

RÉPARATIONS DE MEUBLES



EUGÈNE VÉRAN

Monaco - Villa Baron, boulevard de l'Ouest - Condamine

PRIX MODÉRÉS

LA « MUTUAL LIFE »

Cie d'Assurances sur la Vie et de Rentes viagères

fondée à New-York en 1843

sous le contrôle du Gouvernement

LA PLUS RICHE ET LA PLUS IMPORTANTE DU MONDE ENTIER

RICHARD A. Mc CURDY, Président

Direction Générale pour la France : 20, boulevard Montmartre, Paris

541 millions de bénéfices distribués aux Assurés

Garantie : 1 MILLIARD 828 MILLIONS

Emmanuel TREGLIA, seul agent général
autorisé dans la Principauté

S'adresser rue Saige ou 12 et 14, rue Caroline
MONACO-CONDAMINE

ASSURANCES

Auguste CARLÈS

DIRECTION : Quai Lunel (sur le Port) NICE

L'ABEILLE (Incendie)

Compagnie Anonyme d'Assurances à prime fixe contre l'incendie

LA FONCIÈRE

La Cie Lyonnaise
d'Assurances maritimes réunies

Compagnie d'assurances contre les risques de transport par terre et par mer et les accidents de toute nature.

Assurances maritimes; transports-valeurs.

POLICES : Collectives ouvrières, responsabilité civile des patrons et entrepreneurs, assurances des sapeurs-pompiers.

Polices spéciales individuelles contre les accidents de toute nature. Assurances vélocipédique et de chasse.

Assurances contre les risques de séjour et de voyage dans le monde entier.

Assurances des accidents causés aux tiers par des voitures automobiles et à traction mécanique.

LLOYD NÉERLANDAIS

La plus ancienne des Compagnies d'Assurances contre le vol.

Assurances contre le vol avec effraction, escalade ou usage de fausses clefs.

Contre le vol, précédé ou suivi d'assassinat ou de tentative d'assassinat.

Assurances des villas, châteaux, banques, marchandises en magasin, titres, valeurs, billets de banque, archives et minutes, églises, musées, objets mobiliers de toute nature, bijoux, etc.

Assurances des bijoutiers, horlogers et négociants en matières précieuses.

Assurances contre les détournements et malversations.

AGENT POUR LA PRINCIPAUTÉ DE MONACO

J.-B. FARAUT

4, rue des Açores (Jardin de Millo)

BOIS ET CHARBONS

MAISON HENRI MÉDECIN

DEFRESSINE et FONTAINE, successeurs

Avenue de la Costa — Monte Carlo

TÉLÉPHONE

SABLE POUR CONSTRUCTIONS

rendu par wagons

dans les gares du département

NEGRIN L.

CANNES-LA-BOCCA (Alpes-Maritimes)

Imprimerie de Monaco — 1902.